



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 7 octobre 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire remplaçant Olivier Doyle.

Le maire Gilles Santerre est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-10-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire remplaçant Olivier Doyle procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par Pierre Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019
- 3.3 Dépôt des correspondances
- 3.4 Modification – Déclaration des intérêts pécuniaires
- 3.5 Dépôt du certificat relatif à la tenue de registre pour le règlement d'emprunt 188-2019

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Ratification d'embauche – Pompier
- 4.2 Ratification d'embauche – Pompier
- 4.3 Démission – Pompier

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Septembre 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Septembre 2019
- 5.3 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier afin de procéder à un emprunt temporaire pour le règlement 189-2019
- 5.4 Dépôt – Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2018



No de résolution  
ou annotation

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Ratification - Approbation de l'ordre de changement numéro 2 – Les Services EXP inc. – Honoraires professionnels Bornes sèches
- 6.2 Mandat – Directeur général et secrétaire-trésorier – Intérêt desserte incendie – Vaudreuil-Dorion

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Annulation – Appel d'offres 2019-004-TP – Construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau, Pointe-des-Cascades
- 7.2 Autorisation de signataires – Promesse d'achat – Lot # 4 803 560
- 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Riel Régimbald Architectes
- 7.4 Approbation de l'ordre de changement numéro 3 – TechnoRem inc. – Honoraires professionnels Programme de FIMEAU
- 7.5 Approbation de l'ordre de changement numéro 4 – TechnoRem inc. – Travaux additionnels pour l'appel d'offres pour la construction du réservoir

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Demande 2019-99 - Dérogation mineure - Lot 4 778 060
- 8.2 Nomination et renouvellement de mandat au comité consultatif d'urbanisme

## **9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Demande d'aide financière – Contribution demandée par la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades – 10 000 \$ pour projet de mise à niveau de la signalisation au parc des Ancres
- 9.2 Demande d'aide financière – Maison Trestler de Vaudreuil-Dorion

### **AJOUT**

- 9.3 Soutien – Projets futurs – Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades

## **10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Annulation – Règlement d'emprunt numéro 188-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg
- 10.2 Avis de motion – Règlement numéro 193-2019 sur le traitement des élus municipaux
- 10.3 Avis de motion – Règlement 194-2019 sur les dérogations mineures
- 10.4 Adoption et présentation – Premier projet de règlement 194-2019 sur les dérogations mineures
- 10.5 Avis de motion et présentation – Règlement 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Dunton Rainville, avocats – Rédaction et négociations – Bail camping / Théâtre des Cascades
- 11.2 Participation – Relations extérieures et d'affaires – Soirée bénéfice De l'art à la table – Le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

## **12. PAROLES AUX CONSEILLERS**

## **13. PAROLE AU MAIRE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**



No de résolution  
ou annotation

2019-10-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
12 septembre 2019	Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Approbation – Règlement d'emprunt 189-2019	La directrice de l'information financière et du financement, Diane Labbé
26 août 2019	Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Accusé réception – Résolution pour la réduction de la vitesse sur la route 338	La directrice, Nathalie Vallière
23 août 2019	Municipalité de Saint-Mathieu	Extrait de résolution – Taxe supplémentaire pour l'immatriculation	Manuel Bouthillette, Directeur général et secrétaire-trésorier
14 août 2019	Le ministre des Transports Le ministre responsable de la région de l'Estrie	Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration – 10 000 \$	François Bonnardel



No de résolution  
ou annotation  
**2019-10-004**

### **MODIFICATION – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), les membres du conseil du Village de Pointe-des-Cascades doivent aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration en y mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire du Village de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA TENUE DE REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 188-2019**

Tel que requis par l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose séance tenante le certificat relatif à la tenue de registre pour le Règlement d'emprunt 188-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg.

**2019-10-005**

### **RATIFICATION D'EMBAUCHE – POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est à la recherche de candidats afin de combler ses postes vacants au sein de sa brigade;

CONSIDÉRANT QUE la formation de pompier est onéreuse et longue à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver des pompiers résidents de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de monsieur Thomas Richard-White au poste de pompier conditionnellement à l'obtention d'un certificat confirmant sa bonne santé physique.

DE FIXER le salaire de monsieur Thomas Richard-White à la fonction de pompier conformément à l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-10-006**

### **RATIFICATION D'EMBAUCHE – POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est à la recherche de candidats afin de combler ses postes vacants au sein de sa brigade;

CONSIDÉRANT QUE la formation de pompier est onéreuse et longue à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver des pompiers déjà formés et prêts à être opérationnel dès leur embauche;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de monsieur Jonathan Maillot au poste de pompier.



No de résolution  
ou annotation

2019-10-007

DE FIXER le salaire de monsieur Jonathan Maillot à la fonction de pompier conformément à l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉMISSION – POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 22-0013 a quitté sans donner d'adresse à la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sans nouvelle de l'employé # 22-0013 depuis;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

DE CONSIDÉRER l'absence de communication et l'absentéisme au travail de l'employé # 22-0013 comme étant comme un départ volontaire.

D'ACCEPTER la démission de l'employé # 22-0013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-008

**APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 362 416,83 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	289 514,35 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	33 770,70 \$
Salaires nets	39 131,78 \$
<b>TOTAL</b>	<b>362 416,83 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



2019-10-009

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 190,06 \$ pour le mois de septembre 2019, déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de septembre 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 190,06 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-010

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 189-2019**

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2019, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 189-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour le forage et l'aménagement de deux puits d'observation et deux puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec, lesquelles permettent au conseil municipal de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 2 050 000 \$ auprès de Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-10-011

**DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le Code municipal prévoit également que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité selon les modalités établies par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,



No de résolution  
ou annotation

2019-10-012

appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

DE DÉTERMINER que le rapport du maire devra être diffusé sur le site internet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**RATIFICATION – APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT  
NUMÉRO 2 – LES SERVICES EXP INC. – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-06-163 autorisant l'entreprise Les Services EXP inc. pour la préparation de plans techniques et la préparation de demandes d'autorisation aux différentes instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT que cette offre de service contenait des travaux supplémentaires pour un montant de 1 130,44 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 2 des Services EXP inc. pour un montant maximum de 1 130,44 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer l'entreprise Les Services EXP Inc. un montant de 1 130,44 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-050-01-300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-013

**MANDAT – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER –  
INTÉRÊT DESSERTE INCENDIE – VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire vérifier l'intérêt de la Ville de Vaudreuil-Dorion à développer un partenariat avec Pointe-des-Cascades relativement à une desserte incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, afin de sonder l'intérêt pour une desserte incendie avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à évaluer l'intérêt de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour une desserte incendie.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-10-012

**ANNULATION – APPEL D’OFFRES 2019-004-TP – CONSTRUCTION D’UN RÉSERVOIR D’EAU POTABLE ET MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION D’EAU, POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l’appel d’offres 2019-004-TP pour la construction d’un réservoir d’eau potable et modifications à la distribution d’eau à Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions était prévue le 17 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu’aucune soumission n’a été déposée dans le cadre de cet appel d’offres;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier les documents d’appel d’offres et de retourner rapidement en processus d’appel d’offres;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D’ANNULER l’appel d’offres 2019-004-TP pour la construction d’un réservoir d’eau potable et modifications à la distribution d’eau à Pointe-des-Cascades.

DE MANDATER la firme TechnoRem afin d’entamer de nouveau le processus d’appel d’offres.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2019-10-015

**AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROMESSE D’ACHAT – LOT # 4 803 560**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire acquérir une portion du lot 4 803 560 du Cadastre du Québec appartenant au Club de golf Summerlea S.E.C.;

CONSIDÉRANT que ce terrain servira à la construction des nouveaux puits d’alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT qu’une entente est intervenue entre la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et le Club de golf Summerlea S.E.C.;

CONSIDÉRANT la promesse d’achat-vente d’immeuble rédigée par la firme Bourassa Boyer Juris-Fisc inc.;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney;  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D’AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la promesse d’achat donnant plein effet à la présente;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

2019-10-016

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – RIEL RÉGIMBALD ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l’appel d’offres sur invitation 2019-005-TP pour des services professionnels en architecture, validation documents d’appel d’offres et surveillance des travaux pour le nouvel hôtel de ville de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions s’est tenue le 30 septembre 2019 à 10 h 01;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 27 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que sept entreprises ont été invitées et les deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Offre de prix total (taxes incluses)</b>
Riel Régimbald Architectes	11 267,55 \$
JFL Architectes	29 489,94 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Riel Régimbald Architectes;

Il proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Riel Régimbald Architectes pour des services professionnels en architecture, validation documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour le nouvel hôtel de ville de Pointe-des-Cascades, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à payer à l'entreprise Riel Régimbald Architectes un montant maximal de 11 267,55 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 23-020-04-300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-017

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 3 –  
TECHNOREM INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS PROGRAMME  
DE FIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades veut se prévaloir du programme FIMEAU – Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise TechnoRem est déjà dans le dossier pour la construction de deux nouveaux puits de pompage;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est reliée aux infrastructures en eau potable et que la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a différents travaux à exécuter pour la mise aux normes de ces installations en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service contient les honoraires professionnels pour compléter la demande d'aide financière pour un montant de 3 225,05 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 3 de l'entreprise TechnoRem inc. pour un montant maximum de 3 225,05 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 3 ainsi qu'à payer l'entreprise TechnoRem inc. un montant de 3 225,05 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2019-10-019

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 4 –  
TECHNOREM INC. – TRAVAUX ADDITIONNELS POUR L'APPEL  
D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR**

CONSIDÉRANT qu'il a eu une offre de service pour des travaux additionnels concernant l'appel d'offres pour la construction du réservoir déposé par TechnoRem inc. pour l'aménagement de deux nouveaux puits;

CONSIDÉRANT que cette offre de service contenait des travaux supplémentaires pour un montant de 4 542,00 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 4 de TechnoRem inc. pour un montant maximum de 4 542,00 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 4 ainsi qu'à payer l'entreprise TechnoRem Inc. un montant de 4 542,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-10-019

**DEMANDE 2019-99 – DÉROGATION MINEURE – LOT 4 778 060**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 19 septembre 2019 pour le lot 4 778 060 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 4 778 060 vise la construction d'un immeuble à 4 logements ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la localisation du bâtiment principal projeté à une distance de 3,5 mètres de la ligne arrière du lot en dérogation à l'annexe C Grille des usages et des normes du règlement de zonage numéro 121 qui, dans la zone CV-29, exige une distance minimale de 7 mètres à toute ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la localisation du bâtiment principal projeté à une distance de 1,29 mètres de la servitude de passage en dérogation à l'article 514 du règlement de zonage numéro 121 qui exige qu'une distance minimale de 1,50 mètres doit séparer un mur fenestré d'une habitation multifamiliale de toute espace ou terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est non conforme à l'annexe C Grille des usages et des normes s'appliquant à la zone CV-29 du règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT QUE le projet est non conforme à l'article 514 du règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul exigées par les dispositions réglementaires applicables ne permettent pas la construction d'un immeuble malgré le terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, car le plan de construction respecte l'harmonie de la zone CV-29 et favorise le développement du dépanneur voisin;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires applicables causent un préjudice quant à la réalisation d'une habitation multifamiliale;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de transférer la décision favorable de la dérogation mineure adoptée lors de la séance du conseil municipal pour le même lot le 9 avril 2013 au nouveau propriétaire du terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2019-99 présentée devant ce conseil;

Une citoyenne fait part de ses commentaires et aucun autre intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour le lot 4 778 060 du cadastre du Québec : 1, rue de l'Écluse ; zone CV-29, pour la construction d'un immeuble à 4 logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-020

#### **NOMINATION ET RENOUELEMENT DE MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux 2 ans, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU font partie du comité depuis déjà deux ans;

CONSIDÉRANT la démission, comme membre du CCU, du conseiller Girard Rodney, reçue le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller Peter M. Zytynsky d'être membre du CCU;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE NOMMER Peter M. Zytynsky, conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

DE RENOUELER le mandat de Mario Vallée, conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

DE RENOUELER le mandat de Christiane Cyr, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

DE RENOUELER le mandat de Ghislain Lapointe, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

2019-10-021

DE RENOUELER le mandat de Guillaume Levac, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

DE RENOUELER le mandat de Carl Giguère, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2021, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CONTRIBUTION DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE DE POINTE-DES-CASCADES – 10 000 \$ POUR PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA SIGNALISATION AU PARC DES ANGRES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-10 autorisant une aide financière pour le projet de mise à niveau de la signalisation au parc des Ancres d'un montant de 10 000 \$ à la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT les conditions mentionnées dans cette résolution à l'effet que la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades doit confirmer les engagements des autres bailleurs de fonds et de présenter un rapport d'évolution budgétaire accompagnée d'une demande de versement des sommes requises;

CONSIDÉRANT une dépense de 321,36 \$ déjà payée par la Municipalité à la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire obtenir les états financiers dudit projet;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de versement à la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades pour un montant de 9 678,64 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970 suivant la réception des états financiers du projet de mise à niveau de la signalisation au parc des Ancres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-022

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON TRESTLER DE VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT QUE la Maison Trestler organise un marché de Noël la fin de semaine du 9 et 10 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'évènement, la Maison Trestler aimerait louer gratuitement les chapiteaux, du 8 novembre au 11 novembre;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Trestler assumera les frais de déplacement pour le transport des chapiteaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a trois chapiteaux 10 X 10 de disponibles lors de cette fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Trestler est un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par Martin Juneau,  
Appuyé par Mario Vallée,  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2019-10-023

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 150 \$ pour le prêt de trois chapiteaux gratuitement à la Maison Trestler

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**SOUTIEN – PROJETS FUTURS – SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT les idées de projets futurs présentés par les bénévoles de la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est reconnaissante du travail effectué par les bénévoles de la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades depuis toutes ces années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire encourager la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades à continuer de s'impliquer auprès de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE SOUTENIR la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades dans ses recherches de commandites auprès des paliers du gouvernement et des différents organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-024

**ANNULATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 188-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 390 500 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CHÉRIBOURG**

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2019 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt 188-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2019, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à la salle communautaire Saint-Marseille de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 37 et que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 81;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ANNULER le Règlement d'emprunt 188-2019, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-025

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et de l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le projet de règlement 193-2019 sur le traitement des élus municipaux est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine



No de résolution  
ou annotation

assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2019-10-026**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 194-2019 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet que le règlement 194-2019 sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**2019-10-027**

**ADOPTION ET PRÉSENTATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 194-2019 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT QUE Conformément à l'article 445 du Code municipal, le maire présente le projet de règlement 194-2019 sur les dérogations mineures en indiquant qu'il vise remplacer le Règlement 78 sur les dérogations mineures de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le premier projet de règlement 194-2019 en application de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 194-2019 en application de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le règlement sur les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement 194-2019 sur les dérogations mineures.

DE FIXER la date de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 194-2019 au lundi 4 novembre 2019 à 19 heures au centre communautaire Saint-Marseille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-10-028**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 195-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 390 500 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CHÉRIBOURG**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg, est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2019-10-029**

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DUNTON RAINVILLE, AVOCATS – RÉDACTION ET NÉGOCIATIONS – BAIL CAMPING / THÉÂTRE DES CASCADES**

CONSIDÉRANT que le bail avec la compagnie 2866-7277 Québec inc. pour la location du terrain du site du Camping et Théâtre des Cascades prendra fin le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a avisé via la résolution # 2019-004-027, qu'elle n'entendait pas renouveler le bail tel que rédigé;



No de résolution  
ou annotation

2019-10-030

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avenues sont présentement étudiées pour le développement site à long terme;

CONSIDÉRANT les discussions entamées avec la compagnie 2866-7277 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dunton Rainville a avait été mandaté pour faire une analyse juridique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Dunton Rainville pour la rédaction d'un nouveau bail de location et pour la négociation de celui-ci;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Dunton Rainville pour la rédaction d'un bail de location pour le site du Camping et Théâtre des Cascades et pour la négociation de celui-ci.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser jusqu'à une somme maximale de 12 000 \$ incluant les taxes à la firme Dunton Rainville, avocats à même le poste budgétaire 02-140-00-411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES –  
SOIRÉE BÉNÉFICE DE L'ART À LA TABLE – LE MUSÉE RÉGIONAL DE  
VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT la 4e édition de la soirée bénéfice *De l'art à la table* organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges le jeudi 7 novembre prochain;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets au coût de 150 \$ chacun pour la soirée bénéfice *De l'art à la table* organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER des dépenses inhérentes à cette activité;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

- Le conseiller Martin Juneau fait mention de la réunion du Comité de la Piste cyclable Soulanges et aborde les actions de la Route verte.

**PAROLE AU MAIRE**

- 4 septembre 2019: Assisté à la grande rentrée de DD (développement durable) lors de la 4e édition du comité 21 à l'Auberge des Galants.
- 4 septembre 2019: Participé à un conseil extraordinaire de la MRCVS.
- 5 septembre 2019: Participé à la rencontre préparatoire du comité info-territoire.



No de résolution  
ou annotation

- 8 septembre 2019 : Participé au concours du festival de la S.O.U.P.E en partenariat avec la Municipalité de Polycarpe. Nous avons été proclamés les gagnants de la première édition du concours entre les Villes et Municipalités (gagnant la meilleure soupe et le kiosque du plus beau décor).
- 10 septembre 2019 : Assisté à une rencontre à Saint-Zotique, de la députée Mme Marilyn Picard, la ministre Mme Danielle McCamn de la santé et des services sociaux, le ministre Benoit Charrette de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et du ministre Pierre Fitzgibbon de l'économie et de l'innovation du Québec.
- 12 septembre 2019 : Présidé le comité info-territoire de la MRCVS à la ville de Saint-Lazare.
- 14 septembre 2019 : Assisté au VIP en Blues de la Ville de L'Île-Perrot au parc des générations
- 15 septembre 2019 : Participé à la navette fluviale entre Pointe-des-Cascades et la municipalité de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et visite de plusieurs attraits touristiques dans les deux municipalités.
- 18 septembre 2019 : Rencontre avec le maire Guy Pilon de la ville de Vaudreuil-Dorion.
- 18 septembre 2019 : Participé à la pré- rencontre et au conseil de la MRCVS.
- 19 septembre 2019 : Assisté à une conférence sur les utilisateurs d'ESRI (en géomatique) au palais des congrès à Montréal (de 8 h à 17 h).
- 22 septembre 2019 : Participé à la navette fluviale entre Pointe-des-Cascades et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.
- 22 septembre 2019 : Assisté à une présentation de la firme trame sur les capsules documentaires et sonores sur le canal de Soulanges dans le projet des échanges en culture de la MRCVS et Montréal et la présentation finale se fait le 9 novembre à la Place des Arts. Le lien pour visionnement ([www.projetarchipel.com](http://www.projetarchipel.com))
- 23 septembre 2019 : Participé à la présentation avec les élus et l'administration du rapport de la firme externe des audits sur les états financiers 2018.
- 26 septembre 2019 : Présidé le conseil extraordinaire sur la présentation du rapport financier des audits 2018 par la firme comptable externe.
- 28 septembre 2019 : Assisté au cocktail dinatoire à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (rencontre des aînés de la municipalité). Lors de cet événement la soupe des municipalités gagnantes a été servie M. Jean-Yves Poirrier maire de Saint-Polycarpe et moi, Gilles Santerre, étions fiers que notre soupe conjointe y soit servie.
- 30 septembre 2019 : Assisté au dévoilement des nouveaux locaux pour le projet de l'hôpital de Vaudreuil-Dorion pour 2026 les grandes lignes 405 chambres, 11 blocs opératoires, 80 unités spécialisées et 1300 locaux ce qui va être un des plus grands hôpitaux de la région de Montréal.



No de résolution  
ou annotation

- 30 septembre 2019 : Participé au caucus de Pointe-des-Cascades.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- L'urgence de mandater les avocats pour le camping
- La compagnie 2866-7277 Québec inc. dépose une lettre au conseil municipal
- Partenariat d'une desserte incendie avec la Ville de Vaudreuil-Dorion
- Le citoyen Gilles Bisailon dépose une lettre
- Responsable de l'entretien de la piscine du camping de Pointe-des-Cascades
- Position de la Municipalité vis-à-vis le camping de Pointe-des-Cascades
- Position face aux campeurs du camping
- Futur du camping après la terminaison du bail le 13 mars 2020
- Coûts du parc Chéribourg
- Taxation du parc Chéribourg à l'ensemble
- Équipement du camping après le 13 mars 2020
- Date de présentation à la Place des Arts
- Alternative au locataire du camping
- Communication aux utilisateurs du camping via le site internet de la Municipalité
- Pancarte d'interdiction de stationnement sur la rue Centrale
- Lettre d'intention pour la SRHPC
- Dérogations mineures sur la rue de l'Écluse
- Paiement du parc Chéribourg par le promoteur
- Annulation du règlement 188-2019

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 32 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

Le maire remplaçant

  
\_\_\_\_\_  
Olivier Doyle

Je, Olivier Doyle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*



No de résolution  
ou annotation

